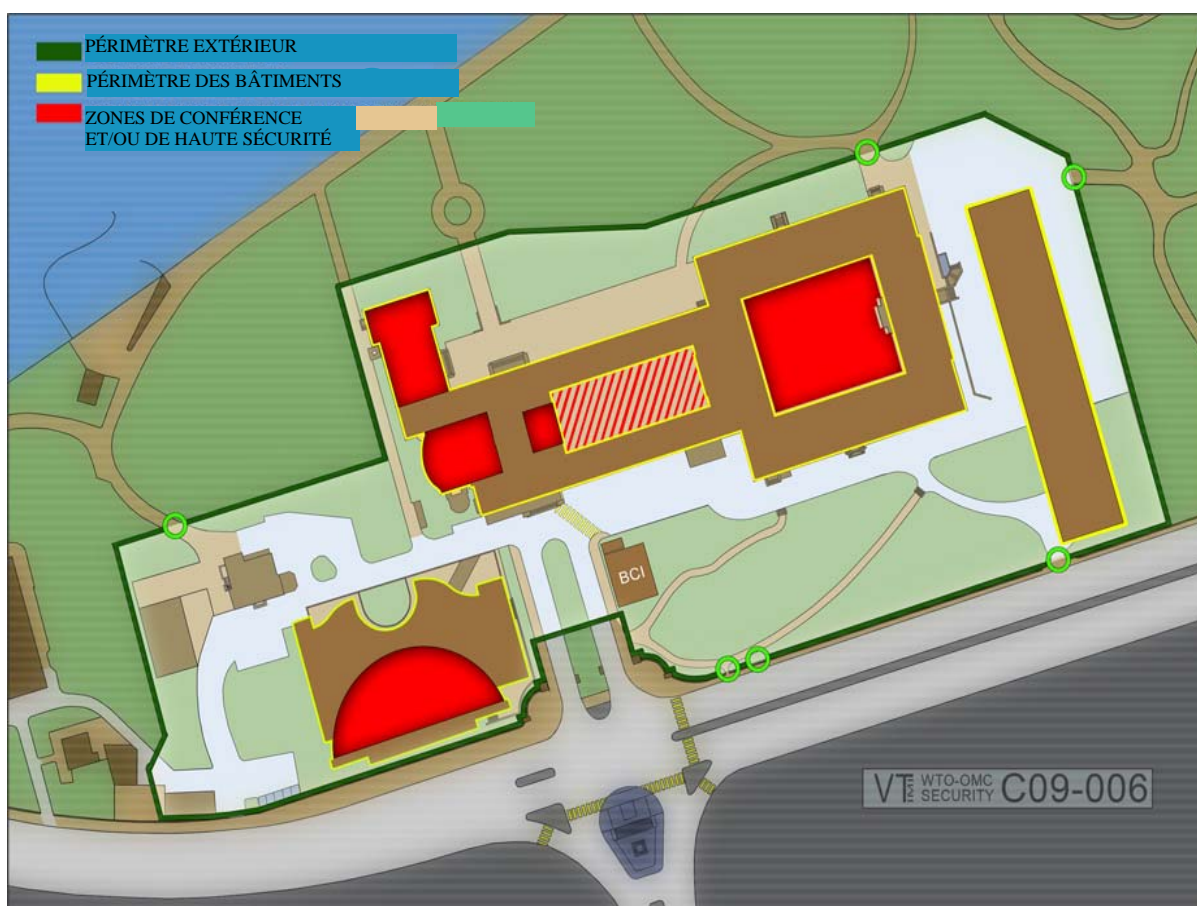


## Périmètre de sécurité extérieur

L'illustration ci-dessous donne une idée de ce que serait le tracé du périmètre de sécurité. Il ne s'agit pas d'un plan définitif. Un concours pour un projet paysager incluant ce périmètre sera lancé prochainement.

Architectes, paysagistes et responsables de la sécurité travailleront ensemble pour concevoir un périmètre aussi "discret" que possible et pour minimiser l'impact sur l'accessibilité du parc Barton. Le périmètre restreindra uniquement l'accès du public aux zones directement attenantes aux bâtiments de l'OMC.

Le périmètre comprendra cinq points d'entrée et de sortie pour les piétons accrédités (cercles verts sur le plan ci-dessous). Ces points permettront de passer facilement du parc Barton au site de l'OMC. Les véhicules continueront d'accéder par la rampe existante, qui sera équipée de barrières de contrôle modernes. Les personnes extérieures à l'OMC pourront pénétrer sur le site après obtention d'un badge OMC auprès du Bureau Contrôle Identification (BCI).



La barrière délimitant le périmètre sera construite de manière à fournir un niveau de sécurité adéquat mais, vue du parc, elle sera en grande partie recouverte de végétation.